

LE 100 % SANTÉ, EN CLAIR

Les Français et les soins... en chiffres

En France, la part moyenne de **reste à charge** sur un équipement est de :



Selon l'étude d'impact du PLFSS pour 2019

Le **renoncement aux soins** pour des raisons financières s'élève à :



Selon l'enquête santé-protection sociale 2014 EHS-ESPS-IRDES

La réforme du 100 % santé a pour objectif de renforcer la prévention et améliorer l'accès aux soins pour tous :

- supprimant le reste à charge sur certains équipements qui entrent dans le cadre de paniers de soins définis par les pouvoirs publics :



OPTIQUE



AUDIOLOGIE



DENTAIRE

- permettant ainsi à chacun d'accéder à des soins et équipements de qualité, sans reste à charge*

* Le 100 % santé s'applique sur les contrats responsables

Le patient est libre de choisir son équipement parmi trois paniers de soins :



Le 100 % santé : quel planning ?

Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2021 : les remboursements de soins en audiologie, optique et dentaire vont progressivement augmenter



le reste à charge 0 sera effectif en optique, partiellement en dentaire



le reste à charge 0 sera effectif dans les 3 secteurs

Bon à savoir !



- Votre tableau des garanties sera mis à jour au 1^{er} janvier 2020 et intégrera les nouveaux paniers de soins.



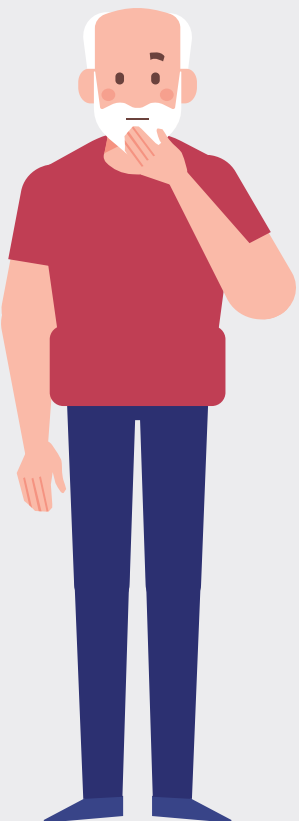
- Le professionnel de santé à l'obligation de vous proposer au moins un équipement 100 % santé et d'établir un devis.



- Pour votre équipement optique, vous avez la possibilité de panacher (exemple : choix de verres appartenant au panier 100% santé + choix d'une monture à partir du panier libre)



- Pour avoir une estimation du reste à charge éventuel si vous n'optez pas pour les paniers 100 % santé, adressez votre devis à la mutuelle.



Qui porte le 100 % santé ?

LES ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES améliorent les niveaux de remboursements sur les paniers 100 % santé



LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET LES DISTRIBUTEURS appliquent ou réduisent les plafonds tarifaires

L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE revalorise certaines bases de remboursement



LES 6 ENGAGEMENTS D'ADRÉA MUTUELLE POUR DÉFENDRE L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

1

AMÉLIORER VOTRE ACCÈS AUX SOINS GRÂCE À NOS OFFRES ET SERVICES

4

SOUTENIR LES PLUS FRAGILES

2

VOUS GARANTIR LA LIBERTÉ DE CHOIX

5

VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

3

VOUS SIMPLIFIER LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

6

AVOIR UNE DÉMARCHE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

POUR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER LE LIVRET 100% SANTÉ, TÉLÉCHARGEABLE SUR [ADREA.FR](https://adrea.fr)



Plus d'informations sur adrea.fr, rubrique 100 % santé

La santé accessible à tous, c'est ça, décider ensemble de vivre mieux